



L'APPRENTISSAGE

DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Les métiers de l'animation et du sport vous intéressent ?
Vous voulez obtenir un diplôme ou un titre pour devenir éducateur
sportif ou animateur ? Vous pouvez opter pour l'apprentissage !

ÂGE

16-29 ans révolus.

Dérogations possibles pour un travailleur
handicapé ou un sportif de haut niveau.

DURÉE

De 6 mois à 3 ans.

SALAIRE

**entre 27 % à 100 %
du SMIC minimum**

en fonction de l'âge et de l'année
de formation.

FORMATION

En alternance

dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et
chez l'employeur sous la responsabilité d'un maître
d'apprentissage. Le CFA accompagne l'apprenti tout
au long de sa formation (recherche d'un employeur,
en difficultés d'ordre social et matériel...).

STATUT

Salarié

bénéficiant des mêmes droits que les salariés
de l'entreprise (congrés, prise en charge des frais
de transport...) et de dispositions légales propres
à sa situation d'apprenti (période d'essai de 45 jours,
« Carte d'étudiant des métiers », aide forfaitaire
de 500 €, sous conditions, pour l'examen du Permis
de conduire B...).

**Tous les diplômes d'État délivrés par le ministère chargé des Sports
sont accessibles par la voie de l'apprentissage
(BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS).**

**Plus de 24 700 apprentis
préparant un diplôme d'État
professionnel de la jeunesse
et des sports en 2022**

(+ 31 % en un an et multiplié par près de 8
depuis 2015).

**84 % des jeunes passés
par l'apprentissage**

dans le sport et l'animation ont un emploi après la fin
de leur contrat selon la FNCFA SAT.

LES 4 ÉTAPES POUR ENTRER EN APPRENTISSAGE

1

JE M'INFORME SUR LES MÉTIERS DANS L'ANIMATION OU LE SPORT QUI ME PLAISENT POUR FAIRE MON CHOIX (onisep.fr, dans les entreprises, auprès vos proches...).

2

JE ME RENSEIGNE SUR LES DIPLÔMES OU LES TITRES PROFESSIONNELS ACCESSIBLES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE MÉTIER QUE J'AI CHOISI (CFA, anciens stagiaires, salons et forums sur l'alternance, centres d'information et d'orientation (CIO), missions locales, etc.).
Renseignez-vous car des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent être requises pour accéder à certaines formations (tests d'exigences préalables...).

3

JE TROUVE UN ORGANISME DE FORMATION (CFA OU UFA) QUI PROPOSE LA FORMATION CHOISIE ET JE M'Y PRÉ-INSCRIS

Liste disponible sur www.alternance.gouv.fr, www.onisep.fr, www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com, etc.

Le calendrier national des formations pour les diplômes CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS est en ligne <https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/offres-de-formations/Calendrier-des-formations-11067/>

4

JE TROUVE UN EMPLOYEUR ET SIGNE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Offres de contrat en alternance sur www.alternance.gouv.fr, sur le site de Pôle emploi, sur les sites généralistes de recherche d'emploi tels que RegionsJob, Monster, Cadremploi en tapant « apprentissage » en mot-clé.

Préparer en amont un CV et une lettre de motivation, déposer vos candidatures auprès des structures employeuses...

QUI PEUT M'AIDER ?

Si vous avez des questions pour concrétiser votre projet, vous trouverez des appuis auprès des CFA, du réseau Profession sport, des SDJES et DRAJES.

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.travail-emploi.gouv.fr

www.legifrance.gouv.fr (Articles du code du travail sur l'apprentissage)

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com

www.sports.gouv.fr

www.jeunes.gouv.fr

www.associations.gouv.fr/